

Les aides financières au logement en Nouvelle-Aquitaine

Le parc privé en 2019

En 2019 en Nouvelle-Aquitaine, l'Anah a financé des travaux d'amélioration pour 15 520 logements au total soit 7 584 logements supplémentaires par rapport à 2018.

2019 est une année remarquable en termes de résultat dans la lutte contre la précarité énergétique dans les logements du parc privé. Le programme « Habiter Mieux » a connu un immense succès avec un doublement du nombre de ménages aidés.

Les aides aux propriétaires en Nouvelle-Aquitaine

Propriétaires occupants modestes et très modestes	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	14 927	81	5 423

- En 2019, le montant moyen de l'aide accordée par l'Anah, est en baisse de 18,6 % par logement par rapport à 2018, du fait du nombre important de travaux dits « simples » (un unique poste de travaux). L'enveloppe mobilisée au global augmente de 69 %.
- En contrepartie, le nombre de logements rénovés par des propriétaires occupants (PO) a plus que doublé entre 2018 et 2019 (+110 %). L'objectif est largement dépassé (+162 %).

Propriétaires bailleurs	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	593	13,5	21 923

- Le nombre de logements bénéficiant d'aides aux travaux en contrepartie d'un conventionnement avec des propriétaires bailleurs. Il augmente de 26,2 % par rapport à 2018.
- L'aide moyenne accordée par l'Anah diminue sensiblement (-2 %). L'enveloppe globale augmente de 28,6 %.

Copropriétés	Nombre de logements	Montant Aides Anah M€	Aide moyenne par logement €
Total	419	6,1	15 230
dont fragiles	98	0,5	5 499
dont dégradées	303	5,6	18 377

- Le nombre de logements en copropriétés bénéficiant d'aide de l'Anah augmente de 64 % en un an. L'objectif global est atteint à 36 % pour les copropriétés fragiles et à 125 % pour les copropriétés dégradées.



Habitat

Service Habitat
Paysage et
Territoires durables

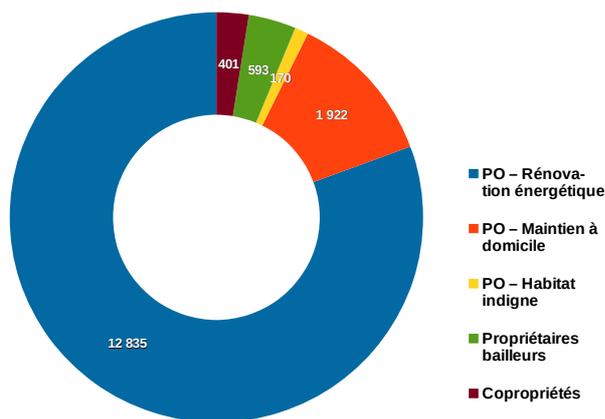
Département habitat



Les délégations locales de l'Anah et les axes d'intervention

En Nouvelle-Aquitaine les aides de l'Anah sont réparties sur 16 territoires de gestion : 10 territoires gérés en délégation locale, 7 en délégation de compétence dont une, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, en totale autonomie dans la gestion des dossiers.

Nombres de ménages aidés par type de produits
2019- Nouvelle-Aquitaine



Avec 15 520 logements, la Nouvelle-Aquitaine se positionne au 5^{ème} rang en nombre total de logements subventionnés, derrière Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Hauts-de-France, ces 4 régions étant très dynamiques dans le traitement des copropriétés.

Des aides à la rénovation énergétique pour les ménages précaires importantes

Afin de répondre aux enjeux de la vulnérabilité énergétique des ménages liée au logement, le programme **Habiter Mieux** de l'Anah apporte une aide à la rénovation énergétique des logements des propriétaires du parc privé.

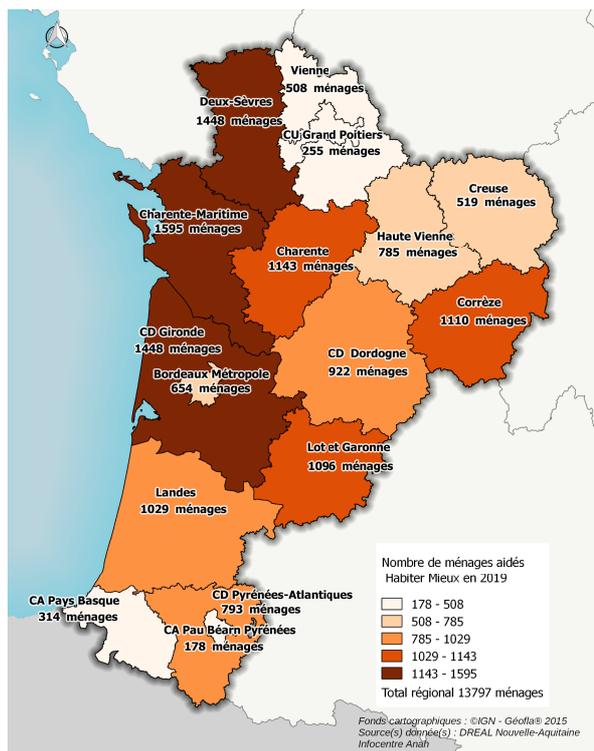
En 2019, le dispositif « **Habiter Mieux** » représente 87 % des ménages aidés de l'Anah. La dynamique exceptionnelle de ce dispositif a permis de subventionner **13 797 rénovations de logements** pour un objectif initial de 7 780 (réajusté à 11 411 en novembre 2019) contre 6 021 en 2018.

- 12 994 ménages propriétaires occupants modestes
- 549 ménages propriétaires bailleurs
- 254 ménages en copropriétés

La rénovation énergétique, à travers ce dispositif, connaît une progression particulière et les objectifs sont dépassés.

La région Nouvelle-Aquitaine est la première région française en nombre de logements aidés, au titre du programme « Habiter Mieux ».

Nombre de ménages aidés en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme Habiter Mieux en 2019



Les propriétaires occupants particulièrement concernés

Ce chiffre exceptionnel (12 944) est dû au succès du produit Habiter Mieux **Agilité (8 881 logements)** renforcé par les dispositifs « coup de Pouce » mis en place par le gouvernement en janvier 2019 en faveur de travaux simples.

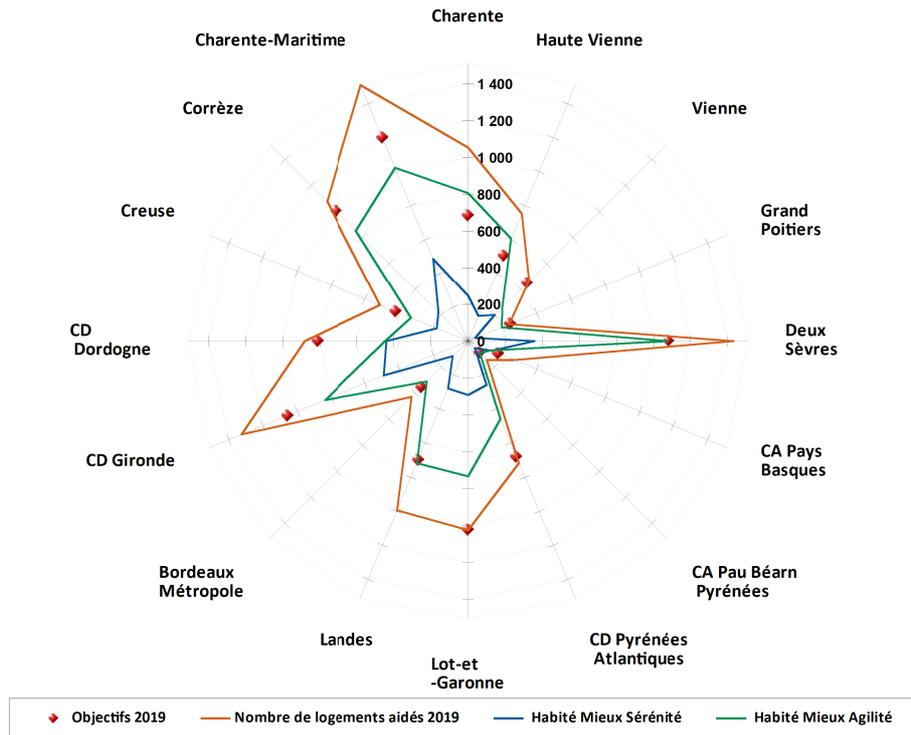
Les territoires de gestion sont extrêmement productifs et atteignent tous leurs objectifs. Cinq arrivent à plus de 150 % de leurs objectifs initiaux.

Deux produits du programme Habiter Mieux sont destinés aux propriétaires occupants :

Habiter Mieux sérénité finance un bouquet de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 25 %, en moyenne la performance énergétique atteinte est de 38 %.

Habiter Mieux agilité est une offre créée en 2018. Elle finance un seul type de travaux (changement du mode de chauffage, isolation des murs, des combles aménagés ou aménageables dans une maison individuelle) à faire réaliser par une entreprise labellisée RGE (reconnus garant de l'environnement) cumulable avec les dispositifs « coup de pouce ». Elle disparaît en 2020 en fusionnant avec le CITE pour créer **maprimerenov'**.

Nombre de ménages "propriétaires occupants" aidés par le programme Habiter Mieux - janvier 2020

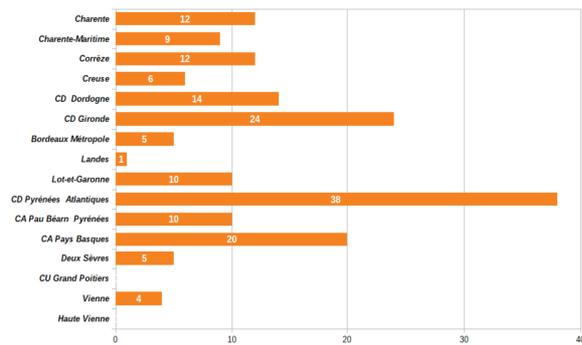


Traitement de l'habitat indigne et très dégradé pour les propriétaires occupants

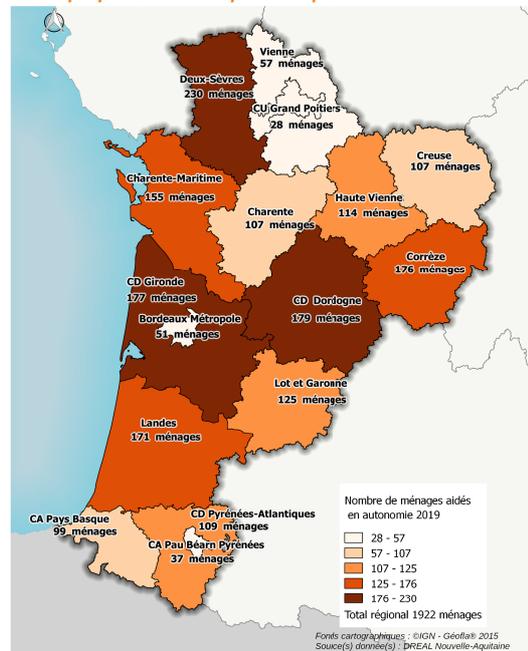
En 2019, en Nouvelle-Aquitaine, 3,8 M€ sont accordés aux ménages propriétaires occupants des logements considérés comme indignes ou très dégradés, somme similaire à 2018. En moyenne, 22 393 € sont alloués par ménage, montant supérieur à 2018 (+2,3 %). L'objectif est atteint à 63 % avec 170 logements subventionnés (6 de moins qu'en 2018), contre 62 % au niveau national.

concernés, soit 10 % de logements financés en plus par rapport à 2018. Ces bons résultats sont dus au cumul possible des aides venant de différents partenaires (Action Logement, caisses de retraite ...).

Nombre de ménages aidés pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradés en 2019 par territoire de gestion



Nombre de ménages aidés pour le maintien à domicile des propriétaires occupants en perte d'autonomie



Un bel effort pour adapter les logements des propriétaires occupants en perte d'autonomie

En 2019, 6,7 M€ de subventions régionales sont attribuées pour des travaux d'adaptation. 1 922 logements sont

Le montant moyen par ménage pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie s'élève à 3 495 €.

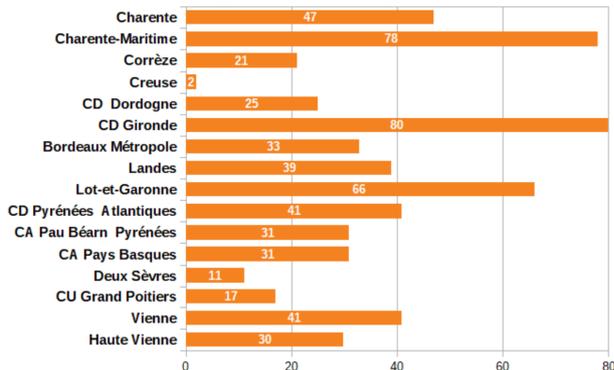
L'objectif ayant fortement augmenté (+61%) entre 2018 et 2019, la cible est atteinte à 93 %.

La moitié des territoires de gestion atteignent leurs objectifs.

Propriétaires bailleurs : développement du parc à loyers maîtrisés

Les subventions pour les logements des propriétaires bailleurs sont en progression de 28,6 % entre 2018 et 2019. Un montant total de 13,5 M€ est engagé pour l'aide aux travaux de 593 logements en Nouvelle-Aquitaine en 2019 (contre 493 en 2018). L'objectif est atteint à 82 % comme l'année précédente.

Logements aidés des propriétaires bailleurs par territoires des gestion



En 2019, 455 conventions de logements à loyers maîtrisés ont pris effet : 24 à loyer très social, 340 à loyer social et 91 à loyer intermédiaire. Les 3/5^{ème} concernent des conventions sans travaux.

Parmi ces conventions, 121 bailleurs ont choisi de faire intervenir un tiers par mandat de gestion ou location/sous-location.

110 bailleurs ont pu bénéficier d'une prime dans 10 des 16 territoires de gestion car ils sont situés en zone B1 ou B2 et ont conventionné en loyer social ou très social.

L'objectif de 385 logements fixé pour la Nouvelle-Aquitaine est atteint à 28,5 %.

Le redressement des copropriétés en difficulté à consolider

L'Anah propose deux aides, l'une est une extension du programme « Habiter Mieux » destinée aux copropriétés fragiles, l'autre accompagne l'ingénierie et les travaux pour redresser des copropriétés en difficulté.

En 2019, en Nouvelle-Aquitaine, 401 logements en copropriété ont bénéficié d'une aide aux travaux. Une augmentation de 64 % par rapport à 2018.

Copropriétés fragiles

98 logements financés pour un objectif de 860

- 74 logements sur Bordeaux Métropole,
- 24 logements sur le territoire du conseil départemental de la Gironde.

Copropriétés dégradées

303 logements financés

- 120 logements sur Bordeaux Métropole,
- 51 logements pour la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées,
- 49 logements pour la communauté d'agglomération du Pays Basque,
- 41 logements en Lot-et-Garonne,
- 36 logements en Charente.

Les aides aux territoires en augmentation

Les aides financières globales par territoire de gestion en 2018

En 2019, au total 108 M€ d'aides Anah consommées soit 119 % de la dotation initiale dont 100,6 M€ d'aides aux travaux et 7,4 M€ d'aides à l'ingénierie.

Territoires de gestion	Montant des aides total €	Dont aides Anah aux travaux €	Dont aides Anah à l'ingénierie €	Nombre de logements financés
Charente	8 739 354	8 572 936	166 418	1 221
Charente-Maritime	11 252 192	10 554 177	698 015	1 750
Corrèze	6 792 948	6 541 512	251 436	1 287
Creuse	3 721 738	3 409 484	312 254	627
CD Dordogne	8 045 065	7 504 782	540 283	1 101
CD Gironde	12 019 882	11 109 471	910 411	1 606
Bordeaux Métropole	6 463 938	5 621 955	841 983	517
Landes	7 065 093	6 778 619	286 474	1 206
Lot-et-Garonne	8 659 459	8 260 553	398 906	1 228
CD Pyrénées Atlantiques	6 444 087	5 986 159	457 928	905
CA Pau Béarn Pyrénées	3 339 386	3 047 223	292 163	223
CA Pays Basques	4 883 296	4 396 456	486 840	420
Deux Sèvres	9 257 188	8 379 560	877 628	1 679
CU Grand Poitiers	1 516 768	1 407 560	109 208	284
Vienne	4 499 973	4 039 580	460 393	567
Haute Vienne	5 268 801	4 984 552	284 249	899
Nouvelle-Aquitaine	107 969 168	100 594 579	8 051 521	15 520

Les programmes animés

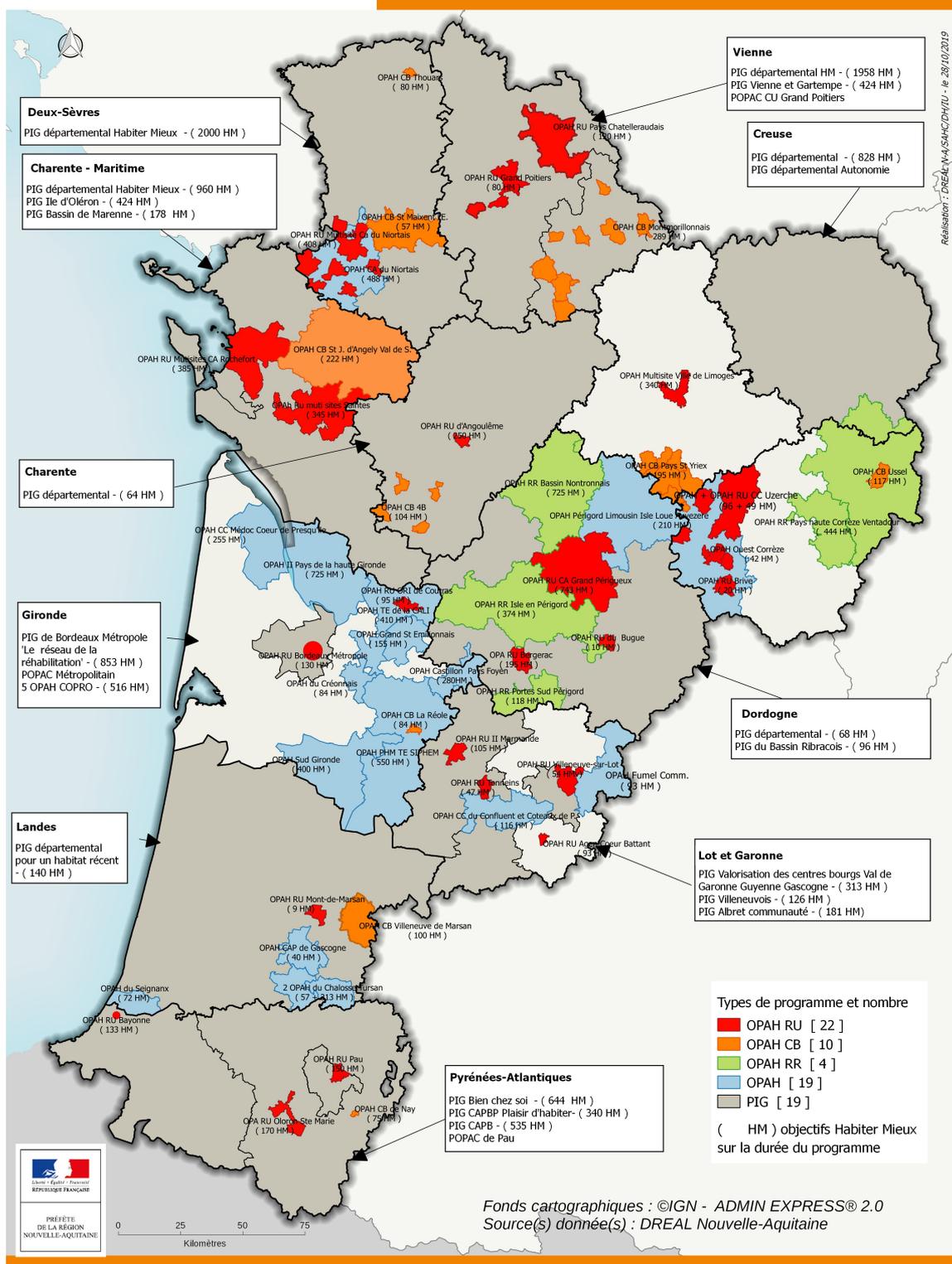
En 2019, la Nouvelle-Aquitaine est couverte par 80 programmes animés dont 22 nouveaux programmes.

1 112 logements aidés sont situés en secteur programmé prioritaire (soit 7 % des logements aidés totaux) dont 293 logements de propriétaires bailleurs.

Malgré la bonne couverture de la région en programme, 64 % des logements aidés se situent en diffus. Ce chiffre s'explique par le nombre important de dossiers Habiter Mieux Agilité comptabilisés en diffus.

2 229 dossiers ont été subventionnés dans le cadre d'Action Coeur de Ville pour un engagement de 11,2M€ répartis en trois postes de dépenses :

- Financement de chefs de projet : 0,5M€
- Ingénierie:3,7M€
- Travaux : 6,9M€



Qui peut bénéficier des aides de l'Anah ?

- Des propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes : environ 600 000 ménages en Nouvelle-Aquitaine,
- Des propriétaires bailleurs sous conditions de loyers maîtrisés et de revenus des locataires,
- Des syndicats de copropriétés : environ 52 000 copropriétés potentiellement fragiles en Nouvelle-Aquitaine.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteurs : Olga Cortizo, Valérie Labansat, Elise
Charpentier
Service habitat, paysage et territoires durables
Département Habitat

Courriel : dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007